



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Direction de l'Urbanisme

Tel : 04.90.38.55.04

Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

Monsieur BEUGNET Valérie
112 chemin de l'école St-Antoine
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : PC08405424F0084
Demandeur : Beugnet Valérie
Déposé le : 13/09/2024
Complété le : 26/09/2024
Travaux : 0112 CHEMIN DE L ECOLE DE ST ANTOIN 84800 Isle sur la Sorgue

OBJET : Permis de Construire de Maison Individuelle (PCMI): PC08405424F0084

Madame,

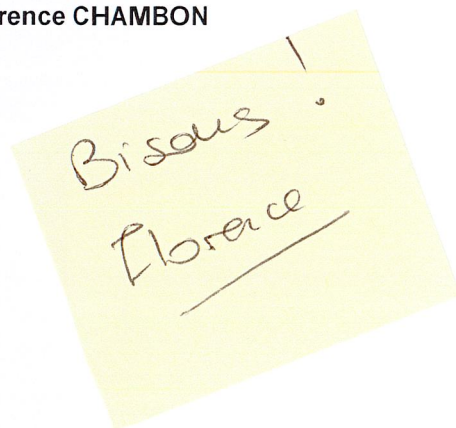
Veillez prendre connaissance de votre arrêté de retrait de permis de construire dont les références figurent en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations

L'ISLE SUR LA SORGUE le 14 OCT. 2026



Florence CHAMBON





MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

ARRETE DE RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : PC08405424F0084		
Demande du :	13/09/2024 - affichée en Mairie le : 16/09/2024	Destination : habitation
Date de demande de pièces :	16/09/2024	
Dossier complet depuis le :	26/09/2024	
Par :	BEUGNET Valérie	SP créée : 52.24 m²
Demeurant à :	112 chemin de l'école St-Antoine 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue	
Pour des travaux de :	Extension d'un logement existant avec aménagements extérieurs	
Sur un terrain sis :	0112 CHEMIN DE L ECOLE DE ST ANTOIN 84800 Isle sur la Sorgue - Cadasté : AM-0488, AM-0855, AM-1140	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025, modifié le 30/06/2026.

Vu le courriel en date du 28/09/202 demandant le retrait de l'autorisation susvisée.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire PC08405424F0084 accordé en date du 07/10/2024 est retiré

Décision exécutoire le	14 OCT. 2026
Affiché en Mairie le	14 OCT. 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 14 OCT. 2026

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Florence CHAMBON.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.
Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de trois ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

- DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le délai d'introduction d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme est d'un mois. Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet.

Le délai de recours contentieux contre une décision mentionnée au premier alinéa n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.

Madame,

Je vous demande par la présente de bien vouloir annuler le PC 08405424F 0084 déposé et obtenu le 7/10/2024 à mon nom »
BEUGNET Valérie. Travaux prévus au N° 112 chemin de l'école de saint antoine-84800 l'isle sur la sorgue.

Pouvez vous me confirmer votre bonne réception ?

Vous remerciant par avance.

Bien cordialement

Valérie BEUGNET

06.23.39.22.88